

Affaires courantes

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Ce même électeur se plaint également du fait que des employés de la base prennent leur retraite, ce qui leur donne droit à une pension, simplement pour être réembauchés immédiatement à titre de consultants ou de civils. Ils touchent ainsi deux chèques émis par le gouvernement fédéral souvent pour accomplir exactement le même travail qu'ils faisaient auparavant.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre entend-il s'attaquer à ce problème bien connu au sein de la fonction publique et élaborer des lignes directrices très sévères pour mettre un terme à des pratiques aussi éhontées?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de telles pratiques. Je suis sûr que mon collègue, le président du Conseil du Trésor, ne l'est pas plus.

Ces allégations sont très graves. Le député ne nous a donné aucun détail. Il s'agit d'affirmations dénuées de tout fondement, basées, comme on dit en jargon juridique, sur des oui-dire. Si le député possède des renseignements précis à ce sujet, il voudra peut-être nous les transmettre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que j'ai été ravie par la réponse que le premier ministre a donnée à la question de l'opposition au sujet des pensions. Je ne doute plus désormais que mon projet de loi d'initiative parlementaire sera adopté.

La semaine dernière, pendant que j'étais de passage dans ma circonscription, je suis allée faire un tour à l'assemblée législative, à Fredericton. J'étais là lorsque M. Frank McKenna, notre premier ministre libéral que tout le monde respecte, a proposé une motion concernant la réforme de l'assurance-chômage. Selon lui, les modifications apportées au programme de l'assurance-chômage vont priver la province du Nouveau-Brunswick de 200 millions de dollars.

Le premier ministre peut-il nous dire si le premier ministre McKenna a communiqué avec lui à ce sujet? Dans l'affirmative, qu'entend-il faire pour compenser cette perte de 200 millions de dollars que va essayer la province du Nouveau-Brunswick?

• (1505)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je me suis entretenu de divers problèmes avec le premier ministre McKenna, dont celui-ci. Comme tout le monde, M. McKenna n'est pas sans savoir que notre gouvernement doit restreindre ses dépenses.

Nous avons discuté des moyens à prendre pour nous assurer que notre programme de création d'emplois aille de l'avant et fasse en sorte que les gens n'aient plus à compter sur l'assurance-chômage, mais gagnent dignement leur vie.

Nous essayons ensemble de trouver de nouveaux moyens de nous assurer que les gens aient un emploi au lieu de vivre des prestations de l'assurance-chômage.

Le Président: Comme les députés peuvent le constater, nous avons dépassé de quelques minutes le temps réservé aux questions orales. Je leur demanderais de s'efforcer à l'avenir d'être un peu plus brefs dans les préambules à leurs questions et, sauf leur respect, un tantinet plus concis dans leurs réponses.

Si je sollicite la collaboration de tous à cet égard, c'est afin que les députés des deux côtés de la Chambre aient l'occasion de poser des questions et d'obtenir une réponse à leurs questions. Je saurais gré à tous d'y songer lors des périodes des questions à venir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je me permets aussi de signaler aux députés la présence à la tribune du ministre du Développement économique et du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, l'hon. Ross Bragg.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le premier ministre, en répondant à une question, a fait allusion à l'absence d'un député. Je me demande s'il peut se rétracter ou s'excuser.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais rétablir les faits parce que nos vis-à-vis font preuve d'hypocrisie dans cette affaire. Il y a beaucoup de gens qui cumulent traitement et pension de l'armée, ou qui ont déjà touché la prime au bilinguisme ou d'autres avantages. Maintenant qu'ils sont à la retraite, ils attaquent des députés qui n'ont pas d'autres source de revenu que leur traitement de député.

Je ne suis pas d'humeur à retirer quelque parole que ce soit au sujet du travail de députés.

Le Président: Selon la pratique établie à la Chambre, on ne doit pas attirer l'attention sur l'absence d'un député. Si le député veut bien me permettre de revoir la déclaration, nous pourrions y revenir, peut-être demain. Je remercie le député d'avoir porté cette question à mon attention.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Transports, j'ai l'honneur de déposer, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, le rapport annuel de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée dans les deux langues officielles.